



# **11e concours de la création d'entreprise en Charente Maritime, jusqu'au 10 mai pour concourir**

jeudi 30 avril 2015, par [lpe](#)

Ce concours vise à favoriser les initiatives de création d'activités nouvelles dans le département. Remise des projets avant le 10 mai 2015.

## **LES PRIX :**

10 000 € sont versés à chacun des deux premiers lauréats lors de la création de leur entreprise en Charente-Maritime.

Les lauréats bénéficient de l'accueil dans l'Incubateur de la Charente-Maritime et d'un programme personnalisé : formation, expertise, accompagnement, logistique...

## **LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Être diplômé bac +2 ou équivalent,
- Présenter un projet dans les secteurs de la production de biens, des services liés à la production ou des services innovants à la personne.
- La société ne doit pas être déjà créée.

## **REMISE DES PROJETS :**

Avant le 10 mai 2015

Règlement du concours, conditions et dossier d'inscription [en cliquant ici](#)